

Réunion du Comité Syndical du 01 juin 2017

Convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le premier juin deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-et-unième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

81^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING (départ à 19h40)
Madame Pascale AMEIL	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Christian ARVEUF	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur José BELDA	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Madame Martine BELLEROSE	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Jean-Marc MORVAN (départ à 19h40)
Monsieur Roland BONJEAN	Monsieur Gilbert MÉNARD
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Bertrand PASCUTO
Monsieur Jean-Michel CHARLAT (départ à 20h30)	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Antoine DESFORGES	Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Laurent DIAS	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Gérard DUBOIS	Madame Marie-José TROTE
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Chantal FAVRE-MOULIN	Monsieur Guillaume VIMONT
Madame Hélène FEDERSPIEL	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Roger GARDES	

Avait donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON	À	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Michel CHARLAT (à partir de 20h30)	À	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Cyril CINEUX	À	Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Philippe GAILLARD	À	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING (à partir de 19h40)	À	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Yves LIGIER	À	Monsieur Alain DEAT
Madame Anne-Karine QUEMENER	À	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Christian SIMONET	À	Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Catherine QUEINNEC
Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Gérard VIALAT

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Contrat de Ruralité

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que, par délibération n°476, en date du 6 octobre 2016, le principe de se porter candidat au titre des contrats de ruralité a été acté.

Pour mémoire, ces contrats sont conclus en priorité avec les Pôles d'Équilibres Territoriaux dont les EPCI peuvent être signataires au même titre que d'autres Collectivités Locales (Région, Département, Communes, ...).

Les contrats de ruralité ont pour objectif de coordonner les outils, dispositifs et moyens existants (ZRR, DETR, FISAC, volets territoriaux des CPER, FNADT, ...) pour accompagner le développement des territoires, sur la base d'un projet de territoire, couvrant les 6 axes suivants : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale. Un Contrat de Ruralité peut, sur la base de spécificités locales, porter sur d'autres axes.

Par ailleurs, le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est doté de 1,2 milliards d'euros pour 2017, dont 216 millions seront consacrés au financement des Contrats de Ruralité, dont 22,7 millions alloués à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ces crédits ont vocation à participer au financement des projets d'équipement des PÉTR et des EPCI. Ils pourront également contribuer, dans la limite de 10 %, aux dépenses d'ingénierie.

Un projet de convention a été travaillé conjointement entre le PÉTR et les 4 EPCI membres, notamment pour transcrire la stratégie du Grand Clermont en objectifs et plan d'actions sur la période 2017-2020, selon les 6 axes décrits ci-avant (cf. document ci-joint). La Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Caisse des Dépôts et Consignation, le PNR Livradois Forez et le PNR Volcans d'Auvergne (sous réserve de l'accord de son Président) seront signataires de ce contrat aux côtés de l'Etat.

Monsieur le Président propose d'approuver le projet de contrat de ruralité sur la base des objectifs et plan d'actions détaillés en annexe, en matière d'accès aux services et aux soins, de revitalisation des bourgs-centres, d'attractivité du territoire, de mobilités, de transition écologique et de cohésion sociale et de l'autoriser à signer tout document se rattachant à ce contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'approuver le projet de contrat de ruralité sur la base des objectifs et plan d'actions détaillés en annexe, en matière d'accès aux services et aux soins, de revitalisation des bourgs-centres, d'attractivité du territoire, de mobilités, de transition écologique et de cohésion sociale ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rattachant à ce contrat.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20170601-DCS497-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2017
Publication : 14/06/2017

À Clermont-Ferrand, vendredi 02 juin 2017.

Dominique ADENOT,
Président.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86

E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr



2/2